

# Renouveau Urbain ——— Marseille

Ensemble transformons notre quartier

CASTELLANE/BRICARDE



Concertation réglementaire préalable relative au projet  
de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde  
Bilan de concertation  
Du 10 juin au 10 juillet 2024



# Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Le projet de renouvellement urbain et son contexte .....	3
a. La Castellane La Bricarde : deux quartiers présentant des dysfonctionnements urbains importants ciblés par le nouveau programme national de renouvellement urbain .....	4
b. Une Convention du projet de renouvellement urbain signée par l'ensemble des partenaires en mai 2023.....	4
c. Une démarche d'information et de concertation engagée dès le démarrage du projet.....	5
3. Le projet mis en concertation.....	6
a. Les enjeux du projet de renouvellement urbain .....	6
b. Le programme du projet de renouvellement urbain .....	7
4. La démarche de concertation réglementaire préalable .....	8
a. Le cadre réglementaire.....	8
b. Le déroulé et les objectifs de la concertation .....	8
c. Les différentes modalités de la concertation.....	9
d. L'information du public sur les dates de la concertation .....	9
e. L'information du public sur le contenu du projet de renouvellement urbain.....	11
f. Les rencontres .....	13
5. Les contributions, échanges et avis exprimés .....	14
a. Formes, nombre et synthèse générale des contributions recueillies .....	14
b. Des remarques sur l'information et la concertation .....	15
c. Des questions, remarques et avis sur le projet urbain, en particulier au sujet des projets de requalification et de création de nouvelles voies et de l'habitat.....	16
d. Des remarques sur le cadre de vie, la situation au quotidien et la gestion .....	20
e. Des questions, remarques et propositions pour améliorer le quartier .....	20
6. Les suites.....	21
a. Le vote en délibération.....	21
b. Prise en compte des contributions et poursuite de la concertation .....	21
7. Annexes.....	22

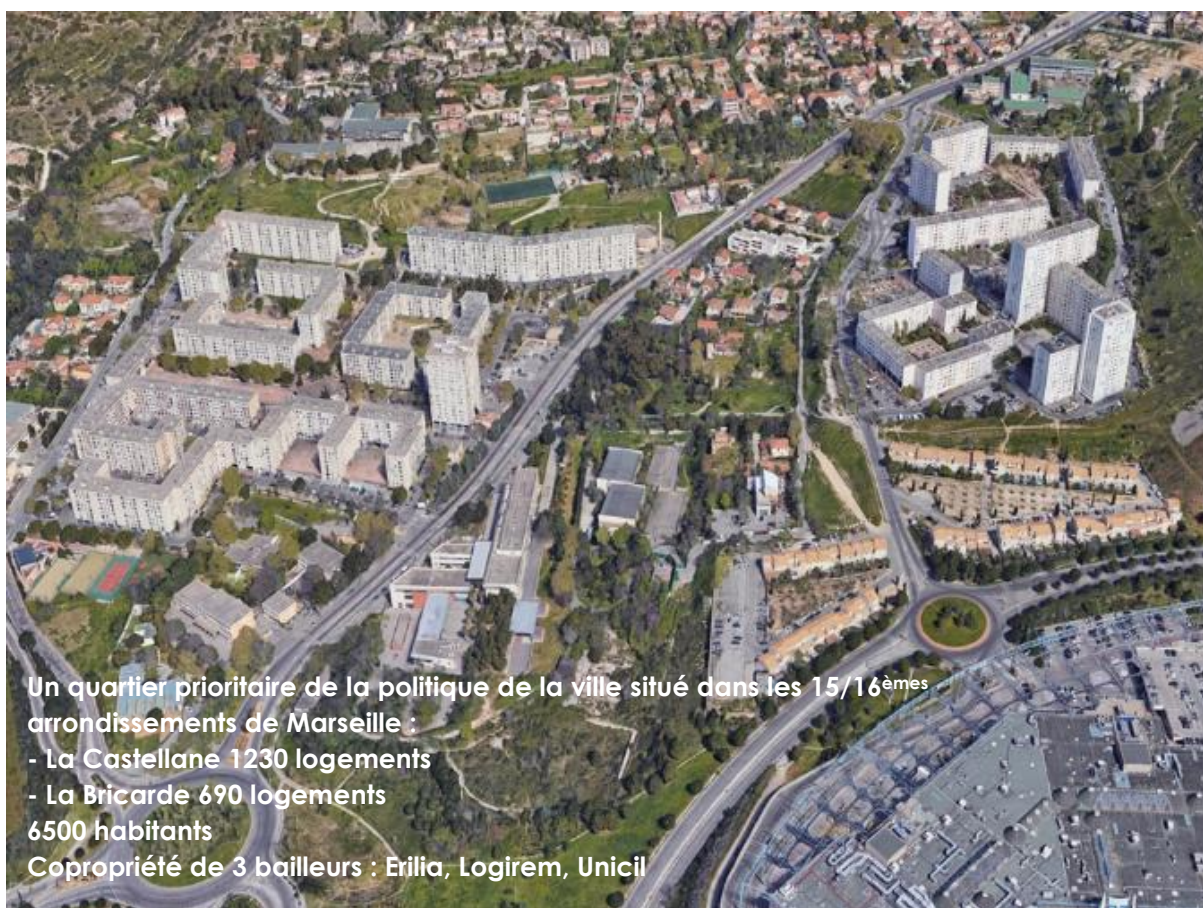
## 1. Introduction

Le présent bilan vise à rendre compte de la démarche de concertation réglementaire préalable relative à l'élaboration du projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde, qui a été mise en place pendant un mois, du 10 juin au 10 juillet 2024 inclus, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, conformément aux articles L103-2 et L103-3 du Code de l'urbanisme et selon les modalités approuvées par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 12 octobre 2023.

Après une présentation du contexte et du projet de renouvellement urbain, le bilan retrace le déroulé de la concertation réglementaire préalable et fait part des différentes contributions, observations, avis exprimés par les participants, ainsi que de leur prise en compte dans la réalisation du projet.

Ce bilan fait l'objet d'une approbation par le Conseil de la Métropole conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme.

## 2. Le projet de renouvellement urbain et son contexte



## **a. La Castellane La Bricarde : deux quartiers présentant des dysfonctionnements urbains importants ciblés par le nouveau programme national de renouvellement urbain**

Les deux quartiers de la Castellane et la Bricarde sont situés à proximité du quartier de l'Estaque, à l'extrémité nord-ouest de Marseille et à environ 10 km du Vieux Port. Caractérisés par une topographie très chahutée, les deux ensembles HLM massifs présentent des défauts originels de conception : organisation en labyrinthe, mauvaise intégration, isolement de la ville par de multiples infrastructures. Ces quartiers marginalisés sont caractérisés par la précarité sociale, l'insécurité et la délinquance, associées aux trafics de stupéfiants qui en font un quartier prioritaire pour le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

A la Castellane, le travail avec les bailleurs et les premières études urbaines débutent dès 2013 et une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est confiée à Jornet Llop Pastor. En parallèle, des premiers ateliers participatifs, menés par l'Adéus/ Incittà/ Menighetti avec les habitants viennent alimenter le diagnostic, autour de quatre thématiques : Emploi, Mobilité, Equipements, Espaces Publics/Logements. Les résultats ont été synthétisés dans les carnets de la concertation.

La réflexion est élargie à la Bricarde en 2017. Ces deux ensembles ont de nombreux atouts. Ils sont proches des pôles de développement économiques : ZFU Saint André / Saint Henri, centre commercial Grand Littoral, activité du grand port maritime, et de la trame routière les reliant à de nombreuses villes de la métropole (Marignane, Vitrolles, Aix...). Ils bénéficient également de nombreux espaces naturels à revaloriser. Le projet de renouvellement urbain porte l'ambition de connecter ce territoire à la ville.

L'élaboration d'un projet partagé de renouvellement urbain se poursuit avec l'ensemble des partenaires et en 2017, des premières interventions d'un montant de 9 millions d'€ rendent plus concret et visible l'engagement des transformations : démolition du bâtiment G, démolition du parking de la Tartane qui se poursuit avec des aménagements transitoires, réalisés par les bailleurs, et associant les habitants. Puis, l'aménagement du parc de la Jougarelle et la démolition récente de l'emblématique Tour K.

Le projet social porté par la Politique de la Ville et les séminaires participatifs autour de la stratégie de réussite éducative viennent accompagner cette ambition de transformer en profondeur le quartier en favorisant un dialogue social et une volonté de travailler avec tous les acteurs.

En 2020, suite à un premier Comité national d'engagement (CNE) de l'ANRU, le projet est repris par la Métropole et la Ville.

Lors du CNE de février 2022, l'ANRU et ses partenaires ont rendu un avis favorable sur le projet urbain et la stratégie d'ensemble sur le quartier, actant ainsi une intervention forte sur l'habitat et la reconfiguration des îlots, la poursuite du désenclavement et l'ambition de réussite éducative, culturelle et sportive autour de pôles d'excellence.

## **b. Une Convention du projet de renouvellement urbain signée par l'ensemble des partenaires en mai 2023**

La Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Castellane Bricarde à Marseille, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, a été signée le 4 mai 2023

par l'ensemble des partenaires et vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à changer l'image du quartier de Castellane Bricarde.

Par délibération n° CHL-010-13101/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé cette convention.

### C. Une démarche d'information et de concertation engagée dès le démarrage du projet

La concertation sur le projet de renouvellement urbain (PRU) a été engagée dès le lancement des études urbaines et sociales et l'élaboration du PRU par le porteur de projet. Depuis 2014, un processus long s'est engagé pour construire un projet partagé avec l'ensemble des acteurs concernés : Métropole, Ville, bailleurs sociaux, acteurs locaux, habitants.

Cette participation à l'élaboration du projet de renouvellement urbain s'est structurée autour de deux axes : l'implication des habitants et la dynamique partenariale. Elle s'est déployée dans le temps via différents outils et moyens :

- **Des ateliers participatifs en 2015**, dans le cadre de l'étude urbaine et sociale du PRU, menés par la maîtrise d'œuvre urbaine avec les habitants de la Castellane pour élaborer un diagnostic partagé autour de quatre thématiques : Emploi, Mobilité, Equipements, Espaces Publics/Logements. Les résultats ont été synthétisés dans les Carnets de la concertation.
- **Des ateliers de co-conception pour un projet d'aménagement transitoire en 2016**, à la Jougarelle et place de la Tartane réalisés en co-construction avec les habitants.
- **Deux réunions publiques en 2016**, pour faire le point sur le devenir des équipements publics du quartier (déplacement du centre social, création d'une crèche, restructuration de l'école Saint-André).
- **Un panel d'outils à partir de 2017** : Commissions Cadre de Vie par la Politique de la ville à la Castellane et la Bricarde ; « Cafés partenaires » par la Politique de la ville à la Bricarde ; ateliers pédagogiques de la Compagnie des Rêves Urbains dans les écoles de la Castellane et la Bricarde.
- **Une information de proximité et un projet mémoire**, mis en place par les bailleurs, en particulier autour du chantier de démolition de la tour K
- **Un travail partenarial engagé en 2019 autour de la réussite éducative**, un objectif transversal du projet de renouvellement urbain
- **L'installation de la maison mobile du projet**, avec le début des travaux de démolition de la Tour K à l'automne 2019, afin d'aller à la rencontre des habitants, qui a permis de présenter les grandes orientations du PRU dans les deux quartiers, de recueillir les avis et questionnements des habitants/acteurs locaux dont associatifs.
- **Des supports de communication et publications**, au rythme des interventions (flash infos sur les travaux diffusés, lettres du projet, une newsletter électronique du PRU Castellane-Bricarde à destination des partenaires en 2019).
- **Une dynamique partenariale et des espaces d'échanges via d'autres dispositifs participatifs existants**, pour informer et échanger autour du processus de fabrication du projet, ses orientations et leurs objectifs (Commissions Cadre de Vie par la Politique de la ville ; « Cafés partenaires » par la Politique de la ville à la Bricarde ; Conseil Citoyen Nord Littoral Ouest ; Groupes de Pilotage et de Suivi (GPS) ; Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ; diagnostics en marchant).

Suite à la reprise du projet en partenariat avec la Ville de Marseille, et à la validation du projet par l'ANRU en 2022, traduite au travers de la signature de la Convention du projet de Bilan Concertation réglementaire préalable projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde

renouvellement urbain en mai 2023, **deux réunions publiques** se sont tenues le 7 novembre 2023 à la Castellane et le 20 novembre 2023 à la Bricarde. Lors de ces réunions, les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Ville de Marseille ont pu présenter le projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde ainsi que les orientations, la programmation et les calendriers prévisionnels d'interventions pour chaque quartier.

### 3. Le projet mis en concertation

#### a. Les enjeux du projet de renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain vise une meilleure intégration des deux quartiers dans leur environnement. Cette reconquête de l'attractivité résidentielle pour ses résidents nécessite la conception d'un projet urbain et social intégré à travers plusieurs axes d'intervention :

- **L'ouverture du quartier** couplée à un travail sur les mobilités à travers la pose d'une trame viaire publique accompagnée de la mise en œuvre d'actions pour la réduction des freins à la mobilité. La requalification du boulevard Henri Barnier en boulevard urbain multimodal, avec l'arrivée prochaine du tramway, facilitera les échanges avec les quartiers limitrophes, et reconnectera la cité à la ville et aux pôles économiques riverains.
- **Une stratégie de réussite éducative, culturelle et sportive** qui s'appuie sur les nombreux équipements du quartier, un levier indispensable pour apaiser les conditions de vie et pour reconquérir une attractivité résidentielle.
- **La reconfiguration des ilots et la diversification du patrimoine** : des démolitions induites par le besoin d'ouverture, le réinvestissement du patrimoine existant qui peut supporter une deuxième vie et l'introduction d'une diversification morphologique de Logements Locatifs Sociaux (en dérogation).
- **L'excellence environnementale** : redessiner un quartier en s'appuyant sur les « déjà-là » : valoriser les espaces naturels – activation corridor écologique de la Jougarelle au coteau de La Bricarde / Plan d'Aou et ce, jusqu'au domaine de Foresta – désimperméabiliser les sols et favoriser le réemploi des matériaux issus des démolitions.



## b. Le programme du projet de renouvellement urbain

### Reconfigurer les îlots et diversifier l'habitat

- 702 logements démolis
- 900 logements réhabilités et residentialisés
- 74 restructurations typologiques

### Ouvrir le quartier et favoriser la mobilité

- Création d'une trame viaire publique permettant de désenclaver
- Connexion au réseau de transports en commun
- Intégrer les modes doux

### La réussite éducative: condition sine qua non de réussite du projet

- Requalification des trois groupes scolaires
- Reconfiguration des pôles d'équipements
- Relocalisation du centre social Castellane
- La création d'une nouvelle crèche à la Bricarde
- Relocalisation du centre social Bricarde

### Le projet sur la Castellane





## 4. La démarche de concertation règlementaire préalable

### a. Le cadre règlementaire

Conformément au cadre règlementaire, le projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Les modalités de la concertation ont été définies et approuvées par délibérations N° CHL-009-14856/23/CM et N° URBA-031-14837/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 12 octobre 2023.

### b. Le déroulé et les objectifs de la concertation

La concertation s'est tenue sur une période d'un mois du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024 inclus.

Cette démarche a eu pour objectifs :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concession d'aménagement
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

## C. Les différentes modalités de la concertation

**Deux réunions publiques de présentation** présidées par les élus concernés, le préfet délégué à l'égalité des chances, se sont tenues les 7 et 20 novembre 2023 à la Castellane et à la Bricarde. Ces réunions publiques ont permis de présenter le projet de renouvellement urbain, de recueillir l'avis des habitants et de les informer de toutes les phases d'élaboration du projet.

**Des permanences techniques de rencontres et d'échanges**, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions se sont tenues aux dates et lieux suivants :

### A la Castellane :

Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille :

- Mardi 11/06, 9h30-12h
- Mardi 18/06, 9h30-12h
- Mardi 9/07, 9h30-12h

Devant l'école Saint-André Barnier, 214 Boulevard Henri Barnier :

- Lundi 24/06, 16h00-18h30

### A la Bricarde :

Local du projet Place du marché, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille :

- Lundi 10/06, 16h00-18h30
- Vendredi 14/06, 9h30-12h
- Mardi 25/06, 9h30-12h
- Mercredi 26/06, 14h-16h30
- Mardi 2/07, 9h30-12h
- Lundi 8/07, 16h00-18h30
- Mardi 9/07, 9h30-12h

**Un registre papier** a été mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible au local du projet place du marché Bricarde et au Centre social et culturel La Castellane.

**Un registre numérique** dématérialisé a été ouvert afin de permettre l'expression du public et destiné à recevoir les observations du public : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>.

**Une exposition publique**, explicitant le projet et la stratégie globale de renouvellement urbain des quartiers Castellane et Bricarde, a été affichée au local du projet à la Bricarde et au Centre social et culturel La Castellane.

Le présent bilan de la concertation préalable retrace l'ensemble des questions et contributions recueillies et a vocation à être approuvé en Conseil métropolitain.

## d. L'information du public sur les dates de la concertation

La concertation réglementaire préalable s'est appuyée sur différents moyens de communication.

### L'avis de concertation publique

La communication légale comprend l'annonce de la concertation via un avis de concertation préalable affiché et publié réglementairement. Cet avis de concertation a été publié dans la presse locale (La Provence et La Marseillaise - éditions du 6 et 7 juin 2024 (cf. annexes)), sur les sites internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Ville de Marseille et affiché en mairie centrale, en mairie de secteur et au siège de la Métropole, avant le début de la concertation et pendant toute la durée de la concertation préalable.

**LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**AVIS AU PUBLIC**

**OUVERTURE DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE PREALABLE RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CASTELLANE BRICARDE 13015 MARSEILLE**

Par délibération N°URB24-021-1487/2024 du 13 octobre 2023 et en application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation publique préalable concernant les opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers La Castellane La Bricarde.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- La Castellane et la Bricarde sont deux cités, situées dans le 13ème arrondissement de Marseille, proches de trois bâtiments sociaux Grès, Logem et Unodi. Construits au début des années 1970, celles-ci sont composées respectivement de 1230 et 650 logements. Plus de 6000 habitants y résident.
- Au vu des dysfonctionnements urbains importants de ces quartiers, la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille, les bailleurs sociaux et l'Etat portent un projet de renouvellement urbain visant à transformer et améliorer en profondeur ces quartiers. Le projet de renouvellement urbain pour Castellane-Bricarde vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques. Des opérations sont également prévues pour améliorer les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité. Le projet de renouvellement urbain va permettre des améliorations architecturales du parc de logement social mais aussi une nouvelle offre de logement dans le quartier et à proximité. L'objectif de ce vaste programme est aussi de viser l'excellence environnementale, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville.
- Le quartier va connaître une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : mobilité, environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants.
- Le projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde a été présenté lors de deux réunions publiques qui se sont tenues les 7 et 20 novembre 2023.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte cette concertation réglementaire préalable au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation sera l'opportunité :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concertation d'aménagement
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponibles à la Maison des projets Bricarde (local Logem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd

Henri Barner, 13015 Marseille), à minima aux dates des permanences précitées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barner 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.

- Un registre numérique dématérialisé permettant l'expression du public sera destiné à recevoir les observations du public : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>
- Une exposition publique explicitant le projet et la stratégie globale de renouvellement urbain des quartiers Castellane et Bricarde, à la Maison des projets Bricarde (local Logem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barner, 13015 Marseille), ouverte à minima aux dates des permanences précitées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barner 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.
- Des permanences techniques et réunions de concertation, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions :

**Castellane :**  
Mardi 19/06, 9h00-13h, Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barner 13016 Marseille

**Mardi 19/06, 9h00-13h, Centre social et culturel La Castellane**  
Lundi 24/06, 16h00-18h00, devant l'école Saint-André Barner, 214 Boulevard Henri Barner

**Mardi 19/06, 9h00-13h, Centre social et culturel La Castellane**  
Mardi 20/07, 9h00-13h ; Lundi 18/07, 16h00-18h00

**Bricarde :**  
Date : Lundi 10/06, 16h00-18h00 ; Mardi 25/06, 9h00-12h ; Mardi 20/07, 9h00-13h ; Lundi 18/07, 16h00-18h00

**Lieu :** Maison des projets Bricarde, local Logem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barner, 13015 Marseille

Le public pourra s'imprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :

- et les consigner dans les registres susmentionnés
- et participer aux temps de concertation

La concertation publique débutera le 10 juin 2024 et sera ouverte sur une période d'un mois du 10 juin au 10 juillet 2024 inclus.

**Lieu de la concertation :**  
Maison des projets Bricarde, local Logem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barner, 13015 Marseille

**Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barner 13016 Marseille**

Le présent avis sera affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence et publié sur le site web de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse mail suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et autres suggestions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée, et aussi à cet effet sur les lieux précis.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées la cas échéant par le projet, sera consultable en ligne. Le bilan de cette concertation publique préalable devra être approuvé pour la mise en œuvre de la concertation d'aménagement.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site : <https://www.marseillechange.fr>

## Le site internet

La concertation a été annoncée sur une page dédiée au projet sur un site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence: <https://www.marseillechange.fr>. Toutes les informations sur le projet y sont également disponibles.

Rechercher...

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ACCUEIL LES PROJETS **EN DIRECT** NOS CHAMPS D' ACTIONS A VOTRE ÉCOUTE

**LA METROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE**

**LES CITÉS DE LA CASTELLANE ET DE LA BRICARDE SE RÉINSCRIVENT DANS LA DYNAMIQUE DE LA VILLE**

## Les affiches

Des affiches annonçant la concertation ont été affichées dans tous les halls d'entrée des bâtiments de la Castellane et la Bricarde.

**Renouveau Urbain — Marseille**  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Projet de renouvellement urbain**  
**Concertation préalable**  
**10 juin > 10 juillet 2024**

- Vous informer sur les transformations du quartier à venir
- Exprimer vos avis et remarques
- Poser vos questions

**Nous vous accueillons :**

**Au centre social AEG La Castellane**  
(216 bd Henri Barnier)

- Mardi 11 juin, 9h30-12h
- Mardi 18 juin, 9h30-12h
- Mardi 9 juillet, 9h30-12h

**Devant l'école Saint-André Barnier**  
(214 bd Henri Barnier)

- Lundi 24 juin, 16h-18h30

Toutes les informations sur le projet de renouvellement urbain : [marseillechange.fr](http://marseillechange.fr)

Pour exprimer votre avis en ligne : [registre-numerique.fr/ampmetropole](http://registre-numerique.fr/ampmetropole)

**Renouveau Urbain — Marseille**  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Projet de renouvellement urbain**  
**Concertation préalable**  
**10 juin > 10 juillet 2024**

- Vous informer sur les transformations du quartier à venir
- Exprimer vos avis et remarques
- Poser vos questions

**Nous vous accueillons :**

**Au local Logirem Bricarde** (bâtiment J, place du marché Bricarde)

- Lundi 10 juin, 16h-18h30
- Vendredi 14 juin, 9h30-12h
- Mardi 25 juin, 9h30-12h
- Mercredi 26 juin, 14h-16h30
- Mardi 2 juillet, 9h30-12h
- Lundi 8 juillet, 16h-18h30
- Mardi 9 juillet, 9h30-12h

Toutes les informations sur le projet de renouvellement urbain : [marseillechange.fr](http://marseillechange.fr)

Pour exprimer votre avis en ligne : [registre-numerique.fr/ampmetropole](http://registre-numerique.fr/ampmetropole)

## e. L'information du public sur le contenu du projet de renouvellement urbain

### Une exposition publique des documents explicitant le projet (CF. Annexes)

Une exposition, composée de 8 panneaux pour la Castellane et 8 panneaux pour la Bricarde, a été exposée au Centre social de la Castellane et au local du projet de la Bricarde.

Cette exposition présente les grands objectifs du projet de renouvellement urbain, les objectifs par thématiques (habitat, espaces publics mobilité, espaces publics verts, équipements) ainsi que le processus d'accompagnement au relogement.

Cette exposition a également servi de support à l'information et aux échanges lors des temps de permanence.

### Un dossier de consultation (CF. Annexes)

Un dossier de consultation, comprenant les éléments suivants, a été mis à disposition du public au local du projet Place du marché Bricarde et au Centre social de la Castellane :

- Les délibérations relatives aux modalités de concertation
- Un plan du périmètre du projet soumis à la concertation
- Un document de présentation générale du quartier, avec explication des objectifs et enjeux du projet urbain
- Un registre destiné à recueillir les avis

Ces documents de présentation ont été laissés en libre consultation et ont permis également de servir de support aux échanges.

Ces éléments ont également été mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

## Les lettres d'information du projet

Des lettres d'information du projet urbain ont été mises à disposition et distribuées lors des permanences d'information.

The image displays two sets of informational leaflets for the 'Renouveau Urbain Marseille' project. The left set is for 'LA BRICARDE' and the right set is for 'LA CASTELLANE'. Each set includes a title page with a map, a 'Le projet de renouvellement urbain' section with a timeline, and a 'Le quartier aujourd'hui' section with a detailed site plan and legend.

## Les retombées presse

Extrait du journal La Provence du 10 juillet 2024

# À la Bricarde, espoirs et inquiétudes autour du renouvellement urbain

Le quartier est couplé à la Castellane pour un projet de rénovation à 330 millions d'euros. Mais les 353 logements fléchés à la démolition, la construction d'une voie centrale et la future campagne de logement nourrissent craintes.

Des Goudes à Nolon. La vue imprenable sur la rade marseillaise n'a pas changé à la Bricarde. Pour le reste, "tout semble à l'abandon", dans cette résidence des années 70 qui a connu le même destin que la plupart des grands ensembles de l'époque: un habitat qui s'est dégradé et un quotidien marqué par la violence et le trafic. Les bancs en bois laissent apparaître leurs armatures rouillées, la chaise caressée affiche des trous béants, certains ascenseurs sont en panne et nombre d'appartements n'ont plus connu un coup de peinture depuis des lustres. Même l'orevère installée en 2013, pour célébrer la capitale européenne de la culture, fait pâle figure. Pour remédier à cet état de fait, le quartier doit profiter d'un grand projet de rénovation à 330 millions d'euros piloté par les institutions publiques et le bailleur, couplé avec la cité voisine de la Castellane, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). À la Bricarde, 353 logements sont ainsi fléchés à la démolition en



La permanence d'information menée par le bailleur et la Métropole se termine aujourd'hui et permet de découvrir le projet qui doit transformer le quartier jusqu'en 2030. PHOTO NEM DAUHY

2026 et 2028, alors que 337 doivent être réhabilités et 120 réus doivent y sortir de terre. La rénovation du groupe scolaire et d'un centre social ré-socialise, et une voie "disponible Bricarde" doit aussi participer au désenclavement de ce quartier de quelque 2000 habitants. "Du passage pour lequel il n'y a pas que les réseaux" s'écrit, lors d'une permanence d'information menée par le bailleur et la Métropole. Les résidents avaient une ultime occasion de découvrir le projet, de noter leurs observations sur un registre mais aussi de faire état de leurs inquiétudes. Il y a d'abord ceux qui sont ravis que les choses changent enfin. Hier, c'était un endroit tranquille, raconte Mounira, installée ici avec sa famille depuis 2000. Mais on a vu les choses se détériorer. Les appartements sont bien mais ont besoin d'une rénovation. C'est aussi une bonne chose de prévoir une rue longe des commerces sont installés ici. Il faut du passage pour

"Tu vois la fresque là-bas? Je t'ai peinte quand j'avais 15 ans, avec le centre social. Elle n'est pas terrible mais elle est toujours là, parce qu'il ne se passe plus rien", décrit Iyas, 21 ans et "quasiment né ici". Il faut un centre social, des associations et que les gens vivent dans un cadre de vie agréable. Les jeunes n'ont pas envie de faire des courses mais beaucoup n'ont pas trop d'autres options. Mais si tu vis dans un logement décent, un environnement propre, avec un tissu social qui fonctionne, tu te sens respecté et t'as moins de chances de tomber dans la délinquance."

**Je ne partirai pas. Je veux rester là!**  
Un besoin de changement globalement partagé qui n'acquiesce cependant pas toutes les inquiétudes. La construction de la voie qui doit traverser le quartier d'Est en Ouest doit mener aux démolitions de quatre tours, dont celle de Robert. "Je suis et depuis 49 ans. Ce quartier c'est chez moi, préviens le traité. 72 ans, qui vit dans un petit T3 avec son épouse. Je me réveille tous les jours en regardant les Goudes depuis ma cuisine. J'ai une chambre pour ma petite-fille. Le bailleur m'a refait la porte et a installé volet roulant et double vitrage. Il y a un an. Tout ça pour démolir... Pour l'instant, j'ai refusé la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui encadre le logement, NDRB... On verra ce qu'ils me proposent mais ce que je sais c'est que je ne partirai pas. Comme lors de chaque projet de "renouvellement urbain", la question du logement sera le sujet le plus épineux. Le bailleur (Logis-Enfilé) et les institutions publiques (État, Ville et Métropole) promettent des ententes individuelles, trois propositions de logement et des frais de démantèlement pris en charge. Restera à régler une équation qui semble insoluble: où trouver des logements sociaux dans une ville qui en manque cruellement et dans laquelle la large majorité des projets du NPNRU prévoient davantage de logements démolis que de construction? P.K.

**ACTUALITÉ LOCALE**



Les permanences tenues par la Métropole. La Logitem cette semaine était surtout axée sur la question des charges locatives. Le centre médical est resté vide depuis le départ à la retraite du dernier généraliste et le barbillier qui a repris une partie du local a aussi jeté l'éponge. En juillet 2013, l'installation de l'œuvre de Charlie Jeffery, cocooniste de blocs colorés de plusieurs tonnes, a suscité bien des critiques.

# La démolition de 353 logements à La Bricarde, un mal pour un bien ?

**MARSEILLE**

**Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) de la cité du 16<sup>e</sup> est entré en phase d'enquête sociale.**

**Le plan de reconstruction crée une nouvelle voie et détruit de grands bâtiments.**

Perchés sur une colline, les 690 logements qui abritent quelque 2 400 locataires de la Logitem font face à La Castellane, mais surtout à la mer. « Je vais regretter la vue, mais moi, le vieux parti ça a trop changé depuis 2010, les rideaux, l'incenseur en panne deux jours par semaine, la cage d'escalier qui pue la pisse... », déplore Fatima\*, qui habite la Bricarde depuis 20 ans.

Elle sort de la permanence tenue par le bailleur social et la Métropole « pour les charges », précise-t-elle. Une charte de relogement a en effet été adoptée sous l'impulsion des locataires d'Air Bel, pour qui un cas de départ dans le cadre d'un programme Anru, le reste à charge demeure inchangé pour le locataire. « Sinon, c'est bien ici », re-

connait Fatima. « L'entrée des appartements a été refaite. Et ils sont grands : 80 m<sup>2</sup> pour un T4, avec un loyer de 500 euros, sans déduction des allocations », indique-t-elle, consciente que « c'est difficile à trouver aujourd'hui avec cette usule ».

Un jeune locataire du bâtiment Mévrette : « C'est la rénovation qui a manqué et les services publics qui sont partis. Après le départ du dernier médecin, le centre médical a laissé place à un barbillier, qui a lui aussi jeté l'éponge... ». Avant, le CCO emmenait les moins faire des activités, des séries. Moi, j'ai eu droit à un chantier d'insertion avec la mission locale et les subventions se sont asséchées », ajoute-t-il en désignant les rideaux de fer tirés de l'ancienne galerie marchande. Et son collègue ajoute : « Il y a aussi dans l'importe quel ça, c'est 200 000 euros », lache son collègue en indiquant une série de blocs de pierrasse sur un terrain en bout de parking. Initiée par le bailleur social, l'installation de l'œuvre de Charlie Jeffery dans le cadre de Marseille capitale culturelle européenne 2013 n'est pas concernée par les habitants de La Bricarde. « Une question de priorité quand on attend des mois pour une réparation d'incenseur », commente simplement

le maraîcher.

Le retour des services publics, est inscrit sur le papier. De même que la dédensification et une route qui va scinder la cité en deux pour corriger les points noirs de la cité diagnostiqués sur les documents d'urbanisme et les fonctionnements majeurs : « Un plan de masse labyrinthique et fermé, comportant un manque d'ouverture, de repères et de visibilité. » Une route traverse pourtant la Bricarde, mais son bitume est défoncé. « Si faut des

**«Le Plan d'Aou, La Savine, c'est bien maintenant. Alors pourquoi pas ici ? »**

Mounia, locataire du bâtiment Q

raies, c'est pour le police, pour casser les réseaux, et là y arrivent un peu, comme à La Castellane », commente Hamed, 31 ans, du bâtiment R. « C'est vrai, c'est un peu moins chaud, y'a moins de bar-

rages depuis le plan XXL », confirme une mère de famille en référence au pillage policier « place nette » opérée par l'État en mars dernier. « Nous, la route on s'en fout, si c'est pour faire comme au Plan d'Aou ou à la Savine, c'est bien ! Alors pourquoi pas ici ? », tranche Mounia, habitante du bâtiment Q.

« Ma tour infernale » Son appartement n'est pas concerné par les démolitions, et la diversification de la nouvelle offre locative lui convient : « Des plus petits immeubles avec moins de monde, et pas que des pauvres, des gens plus mélangés, ce sera mieux pour le quartier. » Locataire depuis 1974, sa mère a quant à elle préféré « faire le choix de partir dans un plus petit logement, plus proche du centre-ville. Les personnes âgées sont prioritaires, nous a dit Logitem ». Une réunion publique avait été organisée par les partenaires de l'Anru en novembre dernier, « où on a été plutôt bien informés », estime sa voisine. Les locataires entrent et sortent du bureau de permanence, discutent, un thé ou un café à la main. Des craintes persistent, cependant quant au relogement. « Moi je ne serais pas de ma tour infernale si je

n'ai pas ce que je demande », lance-t-elle, prête à entrer en résistance.

Le credo Agence nationale de rénovation urbaine, c'est un logement construit pour un logement démolit. « Ça se résume », confirme Samia Ghadi (FVO), adjointe au maire en charge de la relation avec l'Anru. Mais diversifier l'offre risque de voir le nombre de T4 et plus, (74 %) et de logements très sociaux (100 % de LLS dans son patrimoine) baisser, des typologies de plus en plus rares et dont Marseille manque toujours dans les programmes de relogement. Consciente du problème, l'élu annonce qu'elle prévoit de réclamer au comité d'engagement du 17 juillet, « des dérogations pour des logements sociaux à Air Bel notamment ». Ce mercredi soir à Air Bel, une réunion publique doit se tenir sur la rénovation urbaine de la seule grande cité du 11<sup>e</sup> arrondissement, où parmi les 6 000 locataires, beaucoup ont marqué une forte opposition, non pas à la réhabilitation, mais au nombre qu'il est trop dévot de démolition et de route métropolitaine autrefois modifiée à la demande du préfet de police.

Myriam Guillaume  
Les premiers des locataires ont été chargés.

## f. Les rencontres

Afin d'informer les habitants, d'apporter des explication sur le projet urbain, de répondre à leurs questions et de recueillir les avis, 11 permanences ont été organisées dans le local du projet Place du marché à la Bricarde, au Centre social La Castellane et devant l'école Saint André Barnier, en présence des techniciens de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Services Renouvellement urbain Marseille et Politique de la Ville), des bailleurs sociaux, de la Ville de Marseille (Politique de la Ville et Renouvellement Urbain) et de la Déléguée du Préfet à l'égalité des chances.

Au Centre social et culturel La Castellane :

- Mardi 11/06, 9h30-12h
- Mardi 18/06, 9h30-12h
- Mardi 9/07, 9h30-12h

Devant l'école Saint-André Barnier :

- Lundi 24/06, 16h00-18h30



**S'informer**

Au local du projet, Bricarde :

- Lundi 10/06, 16h00-18h30
- Vendredi 14/06, 9h30-12h
- Mardi 25/06, 9h30-12h
- Mercredi 26/06, 14h-16h30
- Mardi 2/07, 9h30-12h
- Lundi 8/07, 16h00-18h30
- Mardi 9/07, 9h39-12h



**S'exprimer**

Ces 11 permanences ont été accompagnées des panneaux de l'exposition, du registre papier, ainsi que de la documentation sur le projet urbain.

Au total, une centaine d'habitants ou de visiteurs ont pu s'informer, poser leurs questions et pour ceux et celles qui le souhaitaient faire par de remarques, avis, à l'équipe de techniciens.

## 5. Les contributions, échanges et avis exprimés

### a. Formes, nombre et synthèse générale des contributions recueillies

Les différents dispositifs mis en place à l'occasion de cette concertation réglementaire publique préalable au projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde ont permis :

- **D'informer et d'échanger avec une centaine de personnes** au total, lors des permanences techniques et de la réunion publique. Les personnes rencontrées sont principalement des habitants de la Bricarde et de la Castellane ou de quartiers en proximité.
- **De recueillir des contributions du public**, des avis, remarques, questions sur le projet de renouvellement urbain, et d'y apporter des réponses lors des réunions publiques et lors des permanences au niveau technique.

Les contributions du public ont été exprimées sous deux formes :

- **Des remarques, questions et avis écrits dans les registres** mis à disposition du public, en format papier, au centre social La Castellane ainsi qu'au local du projet Logirem/Erilia Place du marché Bricarde, pendant toute la durée de la concertation, et en format numérique sur la page des registres dématérialisés de la Métropole Aix-Marseille-Provence (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>).

Un total de 38 contributions a été formalisé par écrit (CF. Annexes) :

- 35 dans les registres papier (27 à la Bricarde et 8 à la Castellane)
- 3 dans le registre numérique (concernant la Castellane)
- **Des remarques et questions orales** lors des permanences techniques (une cinquantaine de contributions orales).

Les permanences ont permis de répondre au niveau technique à plusieurs questions et d'apporter des explications sur le projet.

A noter que plusieurs personnes rencontrées souhaitaient avant tout avoir des informations et n'ont pas formulé à ce stade d'avis ou de remarques sur le projet.



Local du projet Place du marché Bricarde

**En synthèse, les contributions écrites et orales et les sujets abordés lors des permanences portent principalement sur :**

- une demande d'information et de concertation sur le projet urbain
- des demandes et remarques relatives à l'habitat : principalement des demandes de renseignement ou inquiétudes sur le processus de relogement et les démolitions, des demandes d'informations sur les réhabilitations, des demandes de mutations
- un questionnement ou une opposition à la requalification ou création de nouvelles rues, notamment le projet de nouvelle rue à la Bricarde (et en particulier sur le tronçon au nord de la Lorette), et le projet de mail central à la Castellane
- des remarques sur le cadre de vie du quartier et la situation au quotidien : principalement des problèmes de sécurité lié au trafic de drogue, des remarques sur le manque d'entretien et des demandes relatives à la gestion du quartier
- des témoignages sur le lien social important au sein du quartier, l'ambiance familiale, l'envie d'amélioration
- des propositions concernant des améliorations souhaitées en termes d'aménagement et de transports mais surtout une nécessité d'accompagner la rénovation urbaine par des actions sur le volet social, de l'éducation, de la sécurité, de la gestion

*A noter : l'ensemble des contributions écrites via les registres papier et numérique figure en annexe du document.*

## **b. Des remarques sur l'information et la concertation**

### Contributions écrites (CF. Annexes registres papier et numérique)

Certaines contributions écrites sur le registre papier de la Bricarde font part d'une demande d'information, de participation et de concertation des habitants.

Une contribution évoque le respect de la loi et la demande d'installation d'une maison du projet.

Une des contributions numériques précise qu'« aucun billet individuel d'information ou d'invitation ne nous a été adressé afin que nous puissions en tant qu'habitant du quartier La Castellane, intervenir en co-participation, sur le projet global de renouvellement urbain Castellane-Bricarde. »

### **Contributions orales**

Plusieurs contributions orales ont porté sur les questions d'information, consultation, concertation :

- des demandes d'information et de concertation sur le projet de façon générale
- des demandes d'information et d'être concerté sur le projet des écoles (avec une alerte sur la situation et les dysfonctionnements actuels, notamment des intrusions et des dégradations, et une demande d'intervention urgente sans attendre la réhabilitation à venir)
- une remarque sur une concertation préalable trop courte, avec demande de prorogation
- plusieurs critiques sur la manière, plutôt que sur le fond, dont le projet se déroule et en particulier le manque d'information et de concertation.

## **C. Des questions, remarques et avis sur le projet urbain, en particulier au sujet des projets de requalification et de création de nouvelles voies et de l'habitat**

### **Contributions écrites** (CF. Annexes registres papier et numérique)

#### **Des avis généraux sur le projet urbain**

Une contribution à la Bricarde et une contribution à la Castellane expriment une opposition au projet urbain.

Trois contributions à la Bricarde font plutôt part d'une adhésion au projet urbain et au principe de rénover le quartier, en respectant certaines conditions.

#### **Des avis concernant le projet urbain sur la Bricarde**

##### **Au sujet du projet de nouvelle voie**

A la Bricarde, environ 21 contributions écrites (papier) portent sur une opposition au projet de nouvelle rue. La majorité de ces contributions provient d'habitants de la Lorette, inquiets en particulier quant au tronçon de voie envisagé au Nord de la Lorette (à noter que le quartier de La Lorette est hors périmètre du NPNRU). Les raisons évoquées sont le souci de tranquillité, le risque de nuisances/bruit, le risque d'éboulement.

Quelques personnes évoquent d'autres raisons d'inquiétudes vis-à-vis de la nouvelle rue : le devenir du stade, la sécurité des enfants, le lien social, l'augmentation du trafic de drogue.

##### **Au sujet de l'habitat**

Plusieurs contributions du registre papier Bricarde portent sur la question du logement :

- Souhaits de rester à la Bricarde, inquiétudes sur le lieu de relogement, désaccords sur les démolitions
- Demande de plus de nouveaux logements, de rénovation plutôt que de démolition
- Une crainte sur la question des ascenseurs dans les réhabilitations prévues

## Des avis sur le projet de la Castellane

### Au sujet des projets sur les espaces publics, les rues, les équipements et services publics

A la Castellane, deux contributions déposées sur le registre numérique font part de questionnements, inquiétudes et propositions sur la création ou requalification des espaces publics et des rues.

#### Concernant le mail central de la Castellane :

- Un contributeur pose la question du devenir de la place de la Tartane : s'il s'agira d'une voie d'accès et une route de passage pour les voitures et tout autre véhicule, espérant « *que le projet de rénovation urbaine ne prévoit aucunement le remplacement de la place de la Tartane par une route dédiée à la circulation des véhicules* »
- La question de la place des mobilités douces, et notamment les transports en commun au niveau du mail prévu est posée, et une proposition de potentiellement "sanctuariser" cette voie pour une voie bus.
- L'inquiétude sur la création de nouvelles nuisances, sonores notamment, mais aussi d'ilôts de chaleur, en veillant à une forte présence d'espaces verts et d'arbres sur ces voies pour garantir un faible réchauffement.
- Un contributeur exprime des inquiétudes quant aux désagréments pour les habitants (es), notamment : l'augmentation du flux de véhicules aux abords des logements, l'accroissement des rodéos, la dangerosité d'un environnement routier pour les habitants piétons, notamment les plus vulnérables, l'entrée plus facile dans le quartier, et en voiture de personnes qui n'y résident pas, l'accentuation des nuisances sonores et de la pollution.

#### Concernant la place de la tartane actuelle :

- Il est indiqué que l'actuelle place de la Tartane « *est devenue quasi inaccessible aux habitants piétons, suite aux derniers aménagements qui ont restreint l'accès à un espace de vie essentiel étant donné les escaliers en pente impraticables, devenus pour une partie de larges et épaisses plateformes irrégulières ; la voie d'accès à cette place par les voitures et scooters engendrant nuisances et insécurité pour les habitants piétons, les privant également d'un espace essentiel de promenade et de vie (le contributeur précisant que depuis ces travaux, la place de la Tartane est réellement moins fréquentée par les habitants piétons, voire plus du tout), les événements associatifs et festifs qui se faisaient sur cette place de la Tartane et qui ont perdus en convivialité suite à l'actuelle configuration.* »
- Une crainte sur l'accentuation par le projet de rénovation urbaine de cette situation « *surtout si l'espace de vie que représente la place de la Tartane est malheureusement supprimé au profit de la création d'une route accessible aux véhicules, cela serait véritablement regrettable pour nous habitants de la Castellane qui sommes davantage à la recherche d'espaces de vie extérieurs.* »

#### Pour l'aménagement des parcs, sports et loisirs :

- Veiller à conserver voire agrandir ces espaces pour une "coulée douce" vers la Jougarelle.
- La question centrale de l'entretien et de la pérennité des aménagements est mise en avant. Le contributeur préconise de privilégier une entrée dans l'inventaire Mairie Centrale plutôt que Mairie de Secteur, équipements sportifs compris.

### Concernant le projet sur la piscine :

- Un contributeur pose la question des financements (étatique type ANRU ou ANS voire FEDER) pour le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la piscine, et préconise une MOP (au regard de l'activité essentiellement scolaire de cet équipement). Il propose également d'y « inclure un dimensionnement sportif si l'emprise le permet avec la mise en place d'équipements extérieurs (agrès ? piste de course ?) au regard de la proximité des écoles », et pose la question d'envisager une ouverture sur le centre social.

### Des propositions en termes de services :

- « En termes d'offres de service public, il semble nécessaire d'intégrer ou réserver certains des futurs emplacements commerçants pour y installer des services disparus, notamment la Poste ou des services médicaux, voire même des espaces municipaux à destination de certains publics (seniors ? handicap et inclusion ? jeunesse ?) »

### **Au sujet de l'habitat**

#### Sur le registre papier :

- Des demandes de mutations par des locataires non concernés par le processus de relogement actuel et les démolitions à venir
- Des demandes d'information sur le devenir de leur logement. Les personnes ont pu être renseignées lors des permanences ou recontactées afin de leur apporter les informations demandées.

#### Sur le registre numérique :

- Un contributeur signale le fait qu'aucune information n'a été communiquée aux locataires qui sont concernés par le projet de réhabilitation de certains immeubles, afin de connaître les travaux qui seront engagés et si ces travaux nécessiteront un accès aux logements par les ouvriers - ou si ces derniers interviendront seulement au niveau des façades des immeubles.
- Sur l'implantation des nouveaux logements, un contributeur préconise d'éviter au maximum de reformer des "blocs" au regard des vis-à-vis nouveaux qui vont être créés (implantation sur ex-station Shell par exemple) et veiller à une intégration adaptée.
- Une inquiétude forte sur la démolition du bâtiment C, le relogement, le calendrier, l'accompagnement aux résidents dans cette transition difficile et la demande de mesures concrètes communiquées aux résidents pour répondre aux préoccupations.

### Contributions orales

Dans les échanges oraux, les principaux sujets abordés sont les suivants :

**Des avis généraux sur le projet urbain :** certains très positifs sur l'arrivée du projet urbain, et d'autres plus opposés (notamment sur la méthode ; sur le temps d'attente et le temps long du PRU qui créent un sentiment que les choses n'avancent pas assez vite voire n'avancent pas ; sur l'information et la concertation).

### **Des remarques sur le projet de nouvelle rue à la Bricarde**

Dans les échanges, le projet de nouvelle rue recueille des avis nuancés :

- Des craintes ou opposition sur le projet de voirie, notamment le passage au-dessus de la Lorette (crainte de bruit, de rodéo, de raccourcis, souhait de tranquillité).

- Des questionnements quant à la faisabilité de faire passer la rue au-dessus de la Lorette (mur de soutènement, nappe phréatique, contraintes techniques).
- Mais aussi un intérêt pour ces transformations pour que le quartier soit plus aéré.

**Des alertes sur la gestion des chantiers de travaux :** les questions de santé liées au chantier, notamment la mesure du taux d'amiante, les nuisances liées au bruit, les problèmes de coupures d'électricité, d'eau, qu'il y a eu pendant le chantier de la Tour K, la sécurisation du chantier sur un passage fréquenté par les jeunes pour aller au collège notamment.

**Des demandes et remarques sur les questions d'habitat :**

- Demande d'une enquête sociale bailleur et d'une approche globale de relogement à l'échelle du quartier intégrant l'ensemble des demandes de mutations et pas uniquement ciblée sur les relogements des logements voués à la démolition. *A noter qu'une enquête bailleur à l'échelle du quartier a été réalisée en 2018.*
- Plusieurs personnes ont été rencontrées par la MOUS et avaient des questions sur le processus de relogement. Les équipes techniques ont répondu et/ou ont orienté les personnes vers la MOUS selon les demandes.
- Plusieurs personnes souhaitent partir de la Bricarde mais sont inquiètes des propositions de relogement qui leur seront faites et indiquent qu'elles ne souhaiteront partir qu'à condition que les propositions conviennent et que le loyer reste constant. Certaines personnes sont dans l'attente et questionnent les délais du relogement.
- Des souhaits exprimés de rester à la Bricarde (notamment des personnes âgées ou des familles avec des enfants scolarisés sur le quartier)
- Des souhaits d'habiter à termes dans les nouvelles constructions
- Plusieurs demandes sur les possibilités existantes de relogement à la Rosa ou à Plan d'Aou
- Quelques questionnements ou oppositions à certaines démolitions (bâtiment S notamment)
- Plusieurs demandes de mutation (notamment des personnes âgées qui souhaiteraient un logement plus petit ou des personnes souhaitant quitter la Castellane depuis de nombreuses années) de personnes non concernées par le relogement dans le cadre des démolitions
- Plusieurs demandes d'information sur les réhabilitations prévues et les restructurations
- Une demande spécifique relative à la prise en compte des baux pour les box/garages concernés par une démolition

Les équipes techniques ont pu apporter des informations et des réponses sur les questions relatives aux logements.

**Des propositions en termes d'aménagement :**

- Des jeux pour enfants
- Un lieu de culte pour les femmes
- Des commerces de proximité
- Des professionnels de santé
- Davantage de services publics

## d. Des remarques sur le cadre de vie, la situation au quotidien et la gestion

### Contributions orales

Lors des temps d'information et d'échanges, la majorité des personnes rencontrées ont fait part de problématiques du quotidien, en particulier de problèmes :

- De sentiment d'insécurité liée au trafic de drogue et autres trafics
- De gestion : panne d'ascenseur, dégât des eaux fréquents, manque de gardiens, manque d'entretiens, déchargement de camions, présence de nuisibles, manque de débroussaillage, problème de stationnements
- De la présence de squats

Plusieurs personnes témoignent d'une dégradation de la situation qu'ils ont observée au sein du quartier au fil des années (notamment sur la situation liée au trafic de stupéfiants et sur l'entretien du quartier).

Lors de ces permanences, plusieurs personnes ont fait part de demandes ou signalements sur des sujets de gestion (charges, travaux, intervention pour nuisibles, éclairage, ascenseurs...) et ont été orientées vers les interlocuteurs adéquats.

## e. Des questions, remarques et propositions pour améliorer le quartier

### Contributions orales

Plusieurs problématiques ont été mises en avant lors des échanges :

- Le manque de transports et d'accès au quartier : trop peu de transport pour aller étudier, travailler, se rendre ailleurs
- Dureté, violence, insécurité
- Les difficultés liées à l'emploi et à la représentation/stigmatisation du quartier

Des points positifs à préserver :

- De belles vues, de la lumière
- Des liens sociaux importants, une ambiance familiale, une entraide et une attention mutuelle au sein du quartier

Des propositions, souhaits ont également été exprimés :

- Davantage d'actions sociales, d'éducation
- Des activités pour les enfants
- Des jeux pour enfants
- Un lieu de culte pour les femmes
- Des commerces de proximité
- Des professionnels de santé
- Davantage de services publics
- Comme évoqué précédemment, une meilleure gestion et entretien

Un groupe de plusieurs jeunes écoliers, collégiens et lycéens, est venu prendre des informations et échanger. Ils connaissaient en partie le projet, étaient intéressés d'avoir des

Bilan Concertation réglementaire préalable projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde

informations, qu'un projet urbain voit le jour, ont dit aimer beaucoup leur quartier et souhaité que celui-ci s'améliore. Ils ont fait part de propositions pour améliorer le quartier : réparer les ascenseurs, installer plus de jeux, de parcs, rénover le city stade.

## 6. Les suites

### a. Le vote en délibération

Ce présent bilan sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### b. Prise en compte des contributions et poursuite de la concertation

Les contributions mettent en avant globalement une adhésion sur le principe d'un projet de renouvellement urbain et une volonté d'amélioration du quartier, mais font part de plusieurs inquiétudes sur les modalités de mise en œuvre et les impacts potentiels du projet.

La réalisation du projet devra tenir compte de l'ensemble des remarques et apporter des précisions et une attention particulière sur certains points, notamment : les modalités d'information et de concertation des habitants ; le processus et l'accompagnement au relogement ; la qualité, l'usage, la tranquillité des espaces extérieurs créés ou réaménagés ; l'évitement et la minimisation des impacts concernant la création des nouvelles voiries ; la reprise en gestion des espaces.

Après cette phase de concertation réglementaire préalable, la concertation et l'information des habitants se poursuivront tout au long du projet par le biais de :

- La création d'un local du projet et/ou la mise à disposition d'une maison mobile du projet qui sera le support de la participation et de l'association des habitants et acteurs locaux à la définition et à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain ;
- L'organisation de réunions régulières avec le Conseil Citoyens et/ou les associations de locataires, pour relayer l'information et recueillir les remarques des habitants et usagers ;
- La mise à disposition de documents de présentation qui pourront être complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des projets.

La poursuite de la concertation permettra au public de continuer de formuler des remarques mais ne remet pas en cause les caractéristiques essentielles du projet de renouvellement urbain et l'économie générale de l'opération.

La concertation réglementaire préalable a en effet permis d'associer les publics à l'élaboration du projet de renouvellement urbain en vue d'arrêter les options essentielles du projet et de permettre ainsi à la Métropole Aix-Marseille-Provence de confier l'opération d'aménagement d'ensemble à un concessionnaire.

# 7. Annexes

## Avis de concertation publié dans La Provence - édition du 6 juin 2024 Avis au public - ouverture de la concertation règlementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde

Contacts : 04 91 84 46 30 - [aj@laprovence-medias.fr](mailto:aj@laprovence-medias.fr)  
[www.laprovence-marchespublics.com](http://www.laprovence-marchespublics.com)

### Annonces légales

Publié le 6 juin 2024 à 10h00 par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MOURIES**

**PROJET DU SITE - SALENRO - LA FORGE**

**ARTICLE 1 :**  
Par arrêté N°20240682 en date du 15/05/2024, le Maire de la Commune de Mouries a autorisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mouries.

**ARTICLE 2 :**  
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Avenant/annulation modifiée pour tenir compte des avis qui ont été portés au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3 :**  
Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**ARTICLE 4 :**  
Monsieur Bernard GUEUDU est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Joël GUITARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Marseille par décision N°2040002113 du 17/04/2024.

**ARTICLE 5 :**  
Le dossier de l'enquête comprend notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la Mairie ainsi que la note de réponse écrite au maître d'ouvrage, le procès-verbal de la réunion d'ouverture conjoint avec les PPJA ainsi que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU qui sont disponibles en mairie.

#### VIIE DES SOCIETES

**SEULS D'AVOCATS VINCENT LIGER**

298 avenue de Pasteur - Quartier Neptun  
13006 AIX EN PROVENCE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous-seing privé en date du 31 mai 2024 à Trets (13), il a été constitué une SCI :

**CONSTITUTION :** CSMC  
**FORME :** Société civile immobilière.  
**OBJET :** L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains et biens mobiliers, au besoin par la concession de bail à construction et de tous équipements, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et l'acquisition d'un bien immobilier, à condition toutefois d'en bénéficier directement.

**SEULS SOCIAL :** 263 chemin de Saint Jean, 13030 Trets.  
**CAPITAUX SOCIAL :** 20 250 (vingt mille deux cent cinquante) euros.  
**DURÉE :** 99 ans.  
**GERANCE :**  
- Madame Sylvie LESIMPLE, demeurant 263 chemin de Saint Jean, 13030 Trets.  
- Monsieur Christophe LESIMPLE, demeurant 083 chemin de Saint Jean, 13030 Trets.

**CESSION DE PARTS :** Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**IMMATRICULATION :** RCS Aix-en-Provence.

#### AVIS AU PUBLIC

**OUVERTURE DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE PREALABLE RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CASTELLANE BRICARDE 13015 MARSEILLE**

Par délibération N°URBA-021-14872/2024CM du 12 octobre 2023 en application des articles L100-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation publique préalable concernant les opérations d'aménagement visées par le renouvellement urbain des quartiers La Castellane Bricarde.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- La Castellane et la Bricarde sont deux cités, situées dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, comprises de trois bâtiments sociaux Edis, Logem et Unici. Construits au début des années 1970, collectifs sont composés respectivement de 1200 et 600 logements. Plus de 6000 habitants y résident.
- Au vu des dysfonctionnements urbains importants de ces quartiers, la Métropole Aix-Marseille-Provence a initié un partenariat avec la Ville de Marseille, ses habitants sociaux et l'Etat pour un projet de renouvellement urbain visant à transformer et améliorer en profondeur ces quartiers. Le projet de renouvellement urbain pour Castellane-Bricarde vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques.
- Des questions sont également soulevées pour améliorer les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité. Le projet de renouvellement urbain va permettre des réhabilitations architecturales du parc de logements social mais aussi une nouvelle offre de logements dans le quartier et à proximité. L'objectif de ce vaste programme est aussi de favoriser l'équilibre environnemental, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville.

Le quartier a connu une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : social, environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants.

Le projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde a été présenté lors de deux réunions publiques qui se sont tenues le 7 et le 20 novembre 2023.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte cette concertation réglementaire préalable au titre des articles L100-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation sera l'occasion de :

- Informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concertation d'aménagement
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible à la Maison des projets Bricarde (local Logem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 150 bd Henri Barres, 13015 Marseille).

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**PUBLICITE PREALABLE A L'ATTRIBUTION D'UNE AUTOMATON D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

**ACTIVITE PROJETEE : RESTAURATION GASTRONOMIQUE**

**POST CONCERNE : HALLON DES AUFRES**

**REFERENCE DOSSIER : MEC13-084-19**

**AUTORITE COMPETENTE :**  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des zones de planification  
Innovative (MCI) avenue du 6<sup>ème</sup> étage  
2, Rue René Barthes - 13001 MARSEILLE  
[mec.dpm@metropoleap.fr](mailto:mec.dpm@metropoleap.fr)

**OBJET DU CONTRAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**  
Exploitation d'une surface de vente-plateau pour une activité de Restauration gastronomique.

**LIEN D'EXECUTION :**  
Hallon des Aufres, mise à disposition d'un terrain-plateau pour une surface totale de 384 m<sup>2</sup>.  
Coordonnées parcelle:  
Confirmer plan Règlement de Consultation

**PROCEDURE DE PASSATION :**  
Mise en concurrence avec négociation

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**  
Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le Dossier de consultation (\*).  
(\*) Le Dossier de consultation comprend principalement :  
- Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition technique, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.  
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.  
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.  
- Les plans des locaux  
- La grille tarifaire en vigueur

**RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**  
Sur rendez-vous personnel, à l'adresse ci-dessous et après le dépôt d'un dépôt-étape-en-concurrence-mise

**DEPOT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**  
Exclusivement à : [mec.dpm@metropoleap.fr](mailto:mec.dpm@metropoleap.fr)

**DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT :** jusqu'à : 09:07/2024 à 18h00 terme de dépôt

#### AVIS

**APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (SRIC PACA)**

Le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé, par arrêté du 13 mai 2024, le SRIIC PACA.

Le document final, ainsi que la déclaration environnementale, sont disponibles via le site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regionale-des-carrieres-approuve-2024.html>

Toute demande de copie du document devra parvenir par mail à l'adresse suivante : [atpaca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:atpaca@developpement-durable.gouv.fr)

#### Vos annonces légales & marchés publics

du lundi au vendredi dans La Provence & le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : [aj@laprovence-medias.fr](mailto:aj@laprovence-medias.fr)

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur [laprovencemarchespublics.com](http://laprovencemarchespublics.com) et [francemarches.com](http://francemarches.com)



#### DISCOLUTION

GM CONSEL GREGORY SAS au capital de 500 € Siège social : 29 BOULEVARD CHARLES MÉRET 13014 Marseille RCS 571 086 RCS de Marseille L'AGE du 21/03/2024 a décidé la dissolution de sa société en vertu de l'article 1090 du Code de Commerce et de l'article 1093 du Code de Commerce, à compter du 31/03/2024, Monsieur Stéphane MARIANNE GREGORY, demeurant 2019 Avenue de la République 13001 Marseille, est nommé liquidateur ad hoc de la société. Monsieur MARIANNE GREGORY est nommé liquidateur ad hoc de la société. Monsieur MARIANNE GREGORY est nommé liquidateur ad hoc de la société.

#### APPEL D'OFFRES

**AIX MARSEILLE PROVENCE**

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**PUBLICITE PREALABLE A L'ATTRIBUTION D'UNE AUTOMATON D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

**ACTIVITE PROJETEE : RESTAURATION GASTRONOMIQUE**

**POST CONCERNE : HALLON DES AUFRES**

**REFERENCE DOSSIER : MEC13-084-19**

**AUTORITE COMPETENTE :**  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des zones de planification  
Innovative (MCI) avenue du 6<sup>ème</sup> étage  
2, Rue René Barthes - 13001 MARSEILLE  
[mec.dpm@metropoleap.fr](mailto:mec.dpm@metropoleap.fr)

**OBJET DU CONTRAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**  
Exploitation d'une surface de vente-plateau pour une activité de Restauration gastronomique.

**LIEN D'EXECUTION :**  
Hallon des Aufres, mise à disposition d'un terrain-plateau pour une surface totale de 384 m<sup>2</sup>.  
Coordonnées parcelle:  
Confirmer plan Règlement de Consultation

**PROCEDURE DE PASSATION :**  
Mise en concurrence avec négociation

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**  
Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le Dossier de consultation (\*).  
(\*) Le Dossier de consultation comprend principalement :  
- Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition technique, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.  
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.  
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.  
- Les plans des locaux  
- La grille tarifaire en vigueur

**RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**  
Sur rendez-vous personnel, à l'adresse ci-dessous et après le dépôt d'un dépôt-étape-en-concurrence-mise

**DEPOT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**  
Exclusivement à : [mec.dpm@metropoleap.fr](mailto:mec.dpm@metropoleap.fr)

**DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT :** jusqu'à : 09:07/2024 à 18h00 terme de dépôt



**Certificat d'affichage de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'avis au public -  
ouverture de la concertation réglementaire préalable relative au projet de  
renouvellement urbain de Castellane Bricarde**

  
Métropole  
**Aix  
MARSEILLE  
PROVENCE**  
—   
—  
Directrice des Assemblées

Marseille le, 10 JUIL. 2024

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Madame Isabelle Arnould, certifie que, l'avis au public - Ouverture de la concertation réglementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde 13015 Marseille ; a été affiché du 5 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

  
**Isabelle ARNOULD**

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – BP 48014 -13567 MARSEILLE CEDEX 02

**Certificat d'affichage de la Ville de Marseille de l'avis au public - ouverture de la concertation réglementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde**



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directrice d'Appui Fonctionnel de la Direction Générale Adjointe «Ville de Demain» de la Ville de Marseille, certifie que :

L'extrait du registre des délibérations du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Séance du jeudi 12 octobre 2023 relatif à l'approbation des modalités de concertation publique préalable aux opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers La Castellane, La Bricarde et le Parc Kallisté + l'avis de concertation,

**ont été affichés**, à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe «Ville de Demain» (40, rue Fauchier 13002 Marseille) **et publiés** sur le site internet de la Ville de Marseille.

**Du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclus.**

Fait à Marseille, le 11 juillet 2024


**Pour le Maire et par délégation**

**La Directrice  
d'Appui Fonctionnel  
de la DGAVD**

**Valérie RANISIO**

# Contributions des registres papier

## Registre Bricarde




### Registre de concertation du public

Concertation réglementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde 13015 Marseille

Du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024 inclus

Lieux de la concertation :  
- Local Logirem, place du marché Bricarde, Bâtiment J, 13015 Marseille  
- Centre social et culturel La Castellane, 216 Bd Henri Barnier 13016 Marseille



N° 01

#### Observations du public

En tant que résident de la Cité La Bricarde, nous nous opposons pure et simplement au projet de renouvellement urbain qui est entrain de se faire passer par la métropole sans la contribution des locataires. C'est une forme de détournement des subventions Européennes au profit de fonds incultes et cachés. Nous demandons la participation urbaine des habitants.

L'ANRU c'est pas pour logirem la route on en veut pas stop à l'anarchie la population est contre

02

#### Observations du public

Logt. Lacta en tant Habitant il ya un projet d'aménagement une route au dessus n° 23, les Habitants de la Lacta n'ont pas voulu pas. YAHYI - AHMED Logt-23 Lacta - une juge de Beaujeu -

Lot Lorette concernant la route passant au dessus du quartier nous ne voulons pas M<sup>me</sup> AGUENI. Volte n° 17

JARH pour M<sup>me</sup> TACHBOUFT-ALI Logt-8.

IDRY M<sup>me</sup> MERABI Aglami ni M<sup>me</sup> MERABI

Je suis pas content au sujet de la Route, je veux rester dans ma cité - BENARMOUD B.T.S.F

CONCERNANT LA ROUTE AU DESSUS DE LORETTE NOUS HABITANTS DE LORETTE NOUS REFISSIONT CE PROGES Risque d'EBLOULEMENT et BRUIT car le terrain EST INSTABLE M<sup>me</sup> YAHYI SALAH LOGT 22

03

#### Observations du public

Madame BelGuerrière aicha aissacou BATS1 10<sup>em</sup> étage je reste a la BRICARDE en ne veut pas de Route qui traverse La Bricarde et qui sort en haut de la Lorette 30 en que j'abite a la BRICARDE en ne pas de Route DE M<sup>me</sup> M<sup>me</sup> M<sup>me</sup> a la Route

Madame Agueni yamina habitant Lorette Villa 39, ne veut pas de route qui traverse la Lacta Madame Agueni Sarah - Lorette Villa 39 ne veut pas de route sur la Lorette.

Monsieur TACHBOUFT Alim ne veut pas que la route soit faite,

JE quitte pas la bricarde je veux rester dans ma cité M<sup>me</sup> HEDDADI B.T.S.F HEDDADI

Une habitante du bâtiment S souhaite rester à la Bricarde.

04

Observations du public

Je suis d'accord avec le projet global  
Une petite route pour les associations adhérentes  
Merci Mme Goffard

pas de route à La Bricarde.  
je veux rester à La Bricarde  
-Frade

je ne veut pas de route A  
1A Bricarde je TROUVE sa saisi ce  
rien je suis une HABITE du  
quartier depuis 1973  
au lieu de faire que ~~la~~ BTR  
route fait des logements  
au lieu de déposer  
Dumela Weira B153

je suis pas d'accord pour faire  
une route je reste à la  
Bricarde je suis HABITE de  
quartier depuis ~~1964~~ 1970  
au lieu de faire une route  
faite d'logement ~~Bricarde~~

05

Observations du public

AZOUH Henia habitante de la  
Lorette la route au dessus de la  
Lorette je suis contré car cause de  
bruit. nous cherchons la tranquillité.

M<sup>me</sup> Chahbari je suis venue à La  
Bricarde à l'âge de 9 ans en 1973  
à cette époque il fait bon vivre  
ce projet est perturbant, personne  
nous dit les choses mais, la  
route va couper le lien social, elle  
va détruite le stade où tous nos  
génération différentes on joué  
on foot. Qui nous garanti que le quartier

06

Observations du public

où on va aller va être mieux que celui-ci? ?

Rénover la Bricarde, bien  
évidemment la question est  
de savoir comment c'est fait.  
La Métropole ne respecte pas la  
loi. Où se trouve la maison  
de projet?

Depuis mai 2023, signature des  
conventions plusieurs années et ils n'ont  
pas avoir une maison de projet  
depuis cette date. Rien.

Au lieu de ces constructions qui  
doit s'appuyer sur l'expertise  
d'usage des habitants.

Des habitants de la Bricarde  
avons demandé à la Métropole de  
participer à l'appel d'offre pour  
l'animation de la maison de projet.

On le 22 Janvier, j'ai laissé passer  
les vacances scolaires j'ai remis  
après que l'appel d'offre était  
fermé le 28 Janvier sans avoir  
été alertée du lien pour l'appel d'offre

07

Observations du public

je suis contre la démolition des logements  
et centre du projet de route.

suite...  
Faire passer des routes, ça entère  
la sécurité pour les enfants, il  
y a des voitures en circulation.  
Démolir 51% de logements  
de la Bricarde, pour aller où?  
C'est d'une violence institutionnelle  
sans nom.

Respectez la loi.  
Respectez les droits des citoyens.

RÉNOVER PLUTÔT QUE DÉMOLIR  
NON AU PROJET DE LA ROUTE

08  
**Observations du public**

Je pense que le projet est bon  
Mais il faudrait plus  
de logements pour toutes les  
personnes qui veulent aller

Tout demander? c'est habitants  
ont 50 ans et plus pas  
venue pour un logement

Des années ont parties de la  
Bricarde, elles regrettent d'être  
parties car si la Bricarde  
il y a une ambiance familiale.  
on essaye d'intégrer la nouveauté.

09  
**Observations du public**

C.J.N - Pensez à l'actualité de l'état civil  
Nous publions le harcèlement physique cultivé  
par l'exploitation ouvrière!!

Rendez vous, vos élus concernés!

Nous sommes le public témoin de votre travail fidèle  
à la mission accompagnée de la police militaire

Nous restaurons le témoignage historique du reportage  
de nous reporter par les événements.

Nous sommes satisfaits par le résultat de toutes les

pas d'accord pour les travaux  
ou démolitions de logement et habit  
qui ne servent à rien -  
nous attendons cela depuis près de  
50 ans et construisons de nombreux  
appartements cela sera plus nécessaire  
et un effort de sécurité devant le  
sécurité -

10  
**Observations du public**

Je ne suis pas d'accord pour la route.  
J'habite Bricarde. J'ai peur qu'il y  
ait plus de problèmes de trafic.

11  
**Observations du public**



Contributions sur le registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>)

# REGISTRE NUMERIQUE

---

by PubliLégal

## REGISTRE NUMERIQUE DE CONCERTATION

**Castellane Bricarde, Marseille - concertation  
réglementaire préalable au projet de renouvellement  
urbain**

**Contributions du 10/06/2024 au 10/07/2024**

Rapport généré le 15/07/2024 à 09:39:11

Nombre d'avis déposés : 3 |

## **@1 - Karim - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 06/07/2024 à 11:41:57

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Castellane - Mobilités Douces mail central et sanctuarisation espaces verts

**Contribution :**

Bonjour,

Concernant le mail central de la Castellane, quelle sera la place des mobilités douces, et notamment les transports en commun ?

Potentiellement "sanctuariser" cette voie pour une voie bus, en concertation avec la RTM dans le cadre de leur refonte du réseau et ainsi permettre de relier les deux côtés du quartier pour chacun des habitants.

Aussi, ces nouvelles voies pourrait créer de nouvelles nuisances, sonores notamment, mais aussi devenir des îlots de chaleur. Veiller à une forte présence d'espaces verts et d'arbres sur ces voies pour garantir un faible réchauffement.

Pour l'aménagement de la plaine des Sports et des loisirs, il faudrait là aussi veiller à conserver voir agrandir ces espaces pour une "coulée douce" vers la Jougarelle.

La question restera celle de l'entretien. Il faudrait privilégier une entrée dans l'inventaire Mairie Centrale plutôt que Mairie de Secteur, équipements sportifs compris, qui dispose de meilleures ressources (financières, humaines, etc.) pour garantir l'entretien et la pérennité des installations.

Sur le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la piscine, bénéficiera-t-il de financement étatique type ANRU ou ANS voir FEDER ?

Une MOP devrait être privilégié pour ce chantier à mon sens au regard de l'activité essentiellement scolaire de cet équipement. Egalement, au delà de l'aspect "piscine", y inclure un dimensionnement sportif si l'emprise le permet avec la mise en place d'équipements extérieurs (agrès ? piste de course ?) au regard de la proximité des écoles. Envisager une ouverture sur le centre social ?

Sur l'implantation des nouveaux logements, éviter au maximum de reformer des "blocs" au regard des vis-à-vis nouveau qui vont être créés (implantation sur ex-station Shell par exemple) et veiller à une intégration adaptée.

En termes d'offres de service public, il semble nécessaire d'intégrer ou réserver certains des futurs emplacements commerçants pour y installer des services disparus, notamment la Poste ou des services médicaux, voir même des espaces municipaux à destination de certains publics (seniors ? handicap et inclusion ? jeunesse ?)

## **@2 - ELLA - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/07/2024 à 16:54:22

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Objet : Opposition à la démolition des immeubles C Préoccupation quant au relogement

**Contribution :**

**Objet :** Opposition à la démolition des immeubles C – Préoccupation quant au relogement

Madame, Monsieur,

Je vous écris en tant que résident de l'immeuble situé au C (la bricarde) Depuis plus 40 ans. J'ai été informé de votre projet de démolition des immeubles dans cette zone afin de permettre la construction d'une route. Cette nouvelle m'inquiète profondément et je souhaite exprimer mes préoccupations à ce sujet. Mon logement actuel est plus qu'un simple lieu de résidence. Il est le foyer où j'ai construit ma vie, mes souvenirs et mes liens sociaux. Le projet de démolition met en péril cette stabilité, et je me sens démuni face à la perspective de devoir quitter cet endroit sans avoir de solution de relogement viable et adéquate. Je suis particulièrement préoccupé par les points suivants:

**Relogement :** Quelles mesures ont été prévues pour assurer le relogement des résidents actuels ? Je n'ai reçu aucune information claire concernant les options de relogement disponibles, ni les conditions dans lesquelles elles seront offertes.

**Délais :** Quels sont les délais prévus pour cette opération de démolition et relogement ? Le manque de visibilité sur le calendrier augmente mon sentiment d'incertitude et d'inquiétude.

**Accompagnement :** Quelles formes d'accompagnement et de soutien seront mises en place pour aider les résidents dans cette transition difficile ? Je vous prie de bien vouloir considérer les impacts humains et sociaux que ce projet engendre.

Je demande à ce que des mesures concrètes et transparentes soient rapidement communiquées aux résidents afin de répondre à nos préoccupations légitimes et s'opposer à cette démolition....

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande .Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

## @3 - Pam - Marseille

Date de dépôt : Le 09/07/2024 à 19:28:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN RUES ET PLACE DE LA TARTANE -  
RÉHABILITATION LA CASTELLANE

Contribution : 9 juil. à 19:29

Bonjour.

Il semble que le projet de transformation urbain envisagé dans le quartier de la Castellane, ait été davantage pensé pour des personnes extérieures au quartier que pour ses habitants. Dans ce projet, il est indiqué la création ou la requalification de rues notamment de la place de la Tartane, sans toutefois préciser si cette place deviendra une voie d'accès et une route de passage pour les voitures et tout autres véhicules. Dans l'éventualité de création d'une route accessible aux véhicules, cela entraînerait de considérables désagréments dus notamment, pour nous qui sommes habitants (es) :

- à l'augmentation du flux de véhicules aux abords des logements qui entraînera également l'accroissement des rodéos (course rapide à scooters et motos) déjà présents depuis plusieurs années dans le quartier et contre lesquels aucune mesure n'a été prise.
- à la dangerosité de l'environnement pour les habitants piétons, en effet, les voies accessibles aux véhicules réduisant les espaces réservés aux habitants piétons (personnes sans véhicule, âgées, à mobilité réduite...) et exposant les plus vulnérables à des risques plus accrus d'accident de la voie publique.
- à l'entrée plus facile dans le quartier, et en voiture de personnes qui n'y résident pas alors que cela est déjà le cas étant donné les différentes routes déjà existantes qui donnent largement accès au quartier.
- à l'accentuation des nuisances sonores et de la pollution.

De plus, l'actuelle place de la Tartane telle qu'elle a été repensée est devenue quasi inaccessible aux habitants piétons suite aux derniers aménagements qui ont restreint l'accès à un espace de vie essentiel étant donné :

- les escaliers en pente impraticables (par exemple pour les personnes âgées), et qui sont devenus pour une partie de larges et épaisses plateformes irrégulières.
- la voie d'accès à cette place par les voitures et scooters engendrant nuisances et insécurité pour les habitants piétons, les privant également d'un espace essentiel de promenade et de vie. En effet depuis ces travaux, la place de la Tartane est réellement moins fréquentée par les habitants piétons, voire plus du tout.
- les événements associatifs et festifs qui se faisaient sur cette place de la Tartane et qui ont perdus en convivialité suite à l'actuelle configuration.

Le projet de rénovation urbain peut accentuer d'autant plus cette situation surtout si l'espace de vie que représente la place de la Tartane est malheureusement supprimé au profit de la création d'une route accessible aux véhicules, cela serait véritablement regrettable pour nous habitants de la Castellane qui sommes davantage à la recherche d'espaces de vie extérieurs.

Aussi, aucune information n'a été communiquée aux locataires qui sont concernées par le projet de réhabilitation de certains immeubles, afin que nous puissions savoir dans le détail :

- quels travaux seront engagés
- si ces travaux nécessiteront un accès aux logements par les ouvriers - ou si ces derniers interviendront seulement au niveau des façades des immeubles.

Enfin, aucun billet individuel d'information ou d'invitation ne nous a été adressé afin que nous puissions en tant qu'habitant du quartier La Castellane, intervenir en co-participation, sur le projet global de renouvellement urbain Castellane-Bricarde.

En tant que famille habitant le quartier de la Castellane depuis sa construction au début des années 70, les quelques modifications déjà apportées notamment suite aux travaux d'emménagement de la place de la Tartane ont rendu celle-ci quasi inaccessible pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Cette place est aujourd'hui un espace de terre sans grand intérêt car jonchée d'escaliers en pente et qui sont pour une partie de larges et épaisses plateformes irrégulières rendant les accès impraticables. Le bas de cette place est de surcroît devenu accessible aux voitures et scooters créant nuisance, et insécurité pour les habitants piétons alors qu'il s'agissait d'un réel espace de vie pour toutes générations confondues. J'ose espérer que le projet de rénovation urbaine ne prévoit aucunement le remplacement de la place de la Tartane par une route dédiée à la circulation des véhicules.

Cordialement Mme M.

Page 4 / 4.

Castellane Bricarde, Marseille - concertation réglementaire préalable au projet de renouvellement urbain

# Panneaux de l'exposition publique explicitant le projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde

## Panneaux Bricarde

**Renouveau Urbain Marseille**  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Les grands objectifs du projet urbain**

- Améliorer les logements et le cadre de vie
- Ouvrir le quartier et faciliter la mobilité des habitants
- Une intervention importante sur les équipements publics et des dispositifs dédiés à la jeunesse
- Un quartier adapté au réchauffement climatique qui préserve ses ressources naturelles

**Bricarde : améliorer l'offre d'équipements pour le public**

- Groupe Scolaire La Bricarde 2026
- Centre social 2027
- Crèche associative 2027
- Mosquée

**Bricarde : des espaces publics plus verts**

- Jardins de La Bricarde
- Coteau Carnovas
- Place du marché
- Jardins Barlier-Moillard

**Bricarde : intervention globale sur l'habitat**

- Une première phase de démolitions pour :
  - Désenclaver le quartier
- Une deuxième phase de démolitions pour :
  - Déconcentrer le quartier
- Réhabiliter pour :
  - Maîtriser les charges énergétiques
  - Améliorer le confort des logements
- Resocialiser pour :
  - Sécuriser et délimiter les parties communes et les parties privées

**Bricarde : demain, mieux circuler dans et hors du quartier**

- Création diagonale Bricarde
- Création Bouclage Sud
- Reaménagement Rue Beauregard
- Boulevard Barlier Arrivée du tramway 2030

**Un accompagnement au relogement**

Le processus de relogement est long (2-3 ans) car il faut que tout le monde soit relogé dans de bonnes conditions.

**Les étapes du relogement**

- Entretien individuel
- Jusqu'à 3 propositions de logement
- Vote et décision finale
- Commission d'attribution
- Signature du bail

**La MOUS relogement**

Une équipe dédiée par bailleur pour vous accompagner

Un même protocole pour 3 MOUS via l'inter bailleur

Un référent Clarifié, des permanences hebdomadaires et des visites à domicile

Le coût du démantèlement et une assistance juridique pris en charge

Un reste à charge constant pour le foyer avant et après pour les familles

Une chaîne en cours de signature

**Bricarde : un projet complet**

**AGIR SUR L'HABITAT**

- Démolitions
- Réhabilitations
- Constructions neuves

**OUVRIR LE QUARTIER**

- Trame verte
- Rues créées ou réqualifiées
- Tramway

**INTERVENIR SUR LES EQUIPEMENTS**

- Centre social, école, crèche
- Mosquée

# Panneaux Castellane

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Les grands objectifs du projet urbain**

- Améliorer les logements et le cadre de vie
- Ouvrir le quartier et faciliter la mobilité des habitants
- Une intervention impartariée sur les équipements publics et des dispositifs dédiés à la jeunesse
- Un quartier adapté au réchauffement climatique qui préserve ses ressources naturelles

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Castellane : améliorer l'offre d'équipements publics**

- Nouvelle Mosquée
- Reconstruction du gymnase 2024
- Reconstruction groupe scolaire St Anne Castellane 2024
- Nouvelle crèche 2024
- Reconstruction groupe scolaire St André Bricarde 2024
- Agencement de la place 2027
- Nouveaux Cofeas 2024

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**La Bricarde aujourd'hui**      **La Bricarde demain**

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Castellane : des espaces publics plus verts**

- Amenagement de la plate des sports et des loisirs
- Création d'un axe piéton Nord/Sud
- Liaison entre le Mall Central et le Jardin Barrière Mallard

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Bricarde : intervention globale sur l'habitat**

- Une première phase de démolitions pour :**
  - Désenclaver le quartier
- Une deuxième phase de démolitions pour :**
  - Dédenasser le quartier
- Réhabiliter pour :**
  - Maîtriser les charges énergétiques
  - Améliorer le confort des logements
- Resocialiser pour :**
  - Sécuriser et délimiter les parties communes et les parties privées

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Castellane : demain, mieux circuler dans et hors du quartier**

- Création rue des Écoles
- Création rue Yves Girard
- Amenagement du Mall central 2025-2027
- Arrivée du tramway 2030

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Un accompagnement au relogement**

Le processus de relogement est long (2-3 ans) car il faut que tout le monde soit relogé dans de bonnes conditions.

**Les étapes du relogement**

- Entretien individuel
- Justifs 3 propositions de logement
- Vote et décision finale
- Commission d'attribution
- Signature du bail
- Déménagement

**La MOUS relogement**

- Une équipe dédiée par bailleur pour vous accompagner
- Un même protocole pour 3 MOUS vs 4 bailleurs
- Un réseau d'entraide, des permanences, recommandations et des visites à domicile
- Le coût du déménagement et une caution à logistique pris en charge
- Un reste à charge constant pour le locataire avant et après pour les familles
- Une charte en cours de signature

**Renouveau Urbain** — Marseille  
Ensemble transformons notre quartier

**LA CASTELLANE/LA BRICARDE**

**Castellane : un projet complet**

**ADIR SUR L'HABITAT**

- Démolitions
- Réhabilitations
- Constructions neuves

**OUVRIR LE QUARTIER**

- Trame verte (parc, mall prolongé, axe nord/sud)
- Rues créées ou requalifiées
- Tramway

**INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS**

- Centre social, écoles, piscine, stade, gymnase, crèche, mosquée

# Dossier de consultation mis à disposition du public - document de présentation du projet de renouvellement urbain



## Renouveau Urbain — Marseille

LA CASTELLANE/LA BRICARDE

### Ensemble transformons notre quartier

Document de présentation générale du quartier et des objectifs et enjeux du projet urbain

Concertation réglementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain  
Castellane Bricarde 13015 Marseille  
Du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024



### Les grands objectifs du projet urbain

- Améliorer les logements et le cadre de vie
- Ouvrir le quartier et faciliter la mobilité des habitants
- Une intervention importante sur les équipements publics et des dispositifs dédiés à la jeunesse
- Un quartier adapté au réchauffement climatique qui préserve ses ressources naturelles

Parc de la Jougarelle

Plan d'Aou

Collège Barnier

A 55

Grand Littoral

## Plan du périmètre du projet de renouvellement urbain Castellane Bricarde



Av. Marseille Provence - Convention pluripartite ANRU La Castellane La Bricarde  
Annexe au contrat - Annexe A



## L'engagement du projet de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)

La signature de la convention ANRU en mai 2023

Des financements conséquents pour accompagner le projet

304 M€ TTC d'investissements dont 114,4 M€ de l'ANRU



## La Castellane

## Un des premiers sites étudié pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

### Les besoins identifiés

- / Un réinvestissement sur le patrimoine bâti nécessaire
- / Mettre en valeur des équipements et des espaces publics
- / Le désenclavement du quartier pour faciliter la mobilité et la sécurité des habitants



## Les 1ères actions réalisées

2022



Démolition du bat G et parking Tartane



Aménagements jeux de la Tartane



Démolition de la tour K

Comité National d'Engagement de l'ANRU



## La Castellane aujourd'hui





## Requalifier l'habitat

**Réhabiliter pour :**

- / Maîtriser les charges énergétiques
- / Améliorer le confort des logements

**Des démolitions nécessaires pour :**

- / Désenclaver le quartier
- / Dé-densifier le quartier

**Résidentialiser pour :**

- / Sécuriser et délimiter les parties communes et les parties privatives




## Relogement : Qui est concerné ?



**LOGEMENTS DEMOLIS**

**Unicil :** Bât C, E, F et H, soit 135 logements

**Erilia :** Bât I et J, soit 76 logements

**Logirem :** Bât D, soit 48 logements

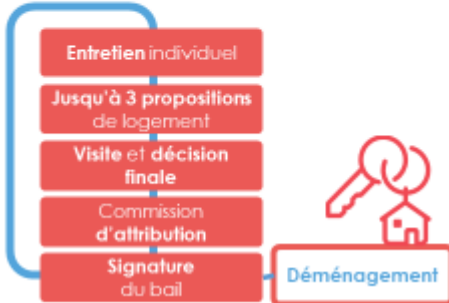
**LOGEMENTS RESTRUCTURES**

Certains logements au sein des bâtiments D, F, H et I

## Un accompagnement au relogement

Le processus de relogement est long (2-3 ans) car il faut que tout le monde soit relogé dans de bonnes conditions.

### Les étapes du relogement



### La MOUS relogement



Une équipe dédiée par bailleur pour vous accompagner

Un même protocole pour 3 MOUS via l'interbailleur

Un référent identifié, des permanences hebdomadaires et des visites à domicile

Le coût du déménagement et une assistance logistique pris en charge

Un reste à charge constant pour le loyer avant et après pour les familles

Une charte en cours de signature



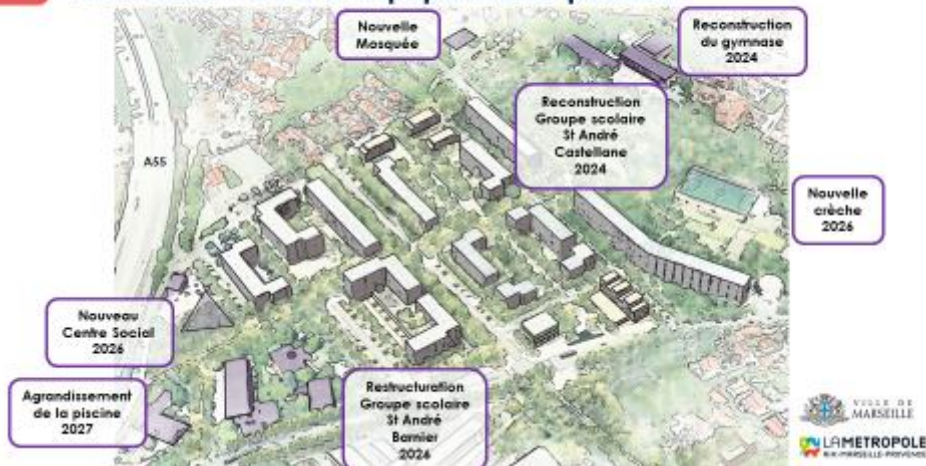
## Développer une nouvelle offre de logements

Plus de 100 logements en projet sur la Castellane ou à proximité

- La Pelouque :**
  - 42 logements dont 10 logements sociaux Erifa
- Ex station Shell :**
  - 30 logements Action Logement
  - 15 logements sociaux à l'étude
- Bernex :**
  - 25 logements sociaux UNICIL
- Pradel :**
  - 20 logements mixtes à l'étude
  - Faisabilité à confirmer (terrain privé)



## Améliorer l'offre d'équipements publics



## Des opérations engagées

La réhabilitation du groupe scolaire Saint André

- Travaux en cours



La relocalisation du centre social AEC

- Une relocalisation transitoire en 2024
- Une livraison du nouveau CS en 2026



## Des espaces publics plus verts



## Demain, mieux circuler dans et hors du quartier



## Un projet complet

### AGIR SUR L'HABITAT

- Démollitions
- Réhabilitations
- Constructions neuves

### OUVRIRE LE QUARTIER

- Trame verte (parc, mail prolongé, axe nord/sud)
- Rues créées ou requalifiées
- Tramway

### INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS

- Centre social, écoles, piscine, stade, gymnase, crèche, mosquée



## Les prochaines étapes

## Engagement de la démarche de relocalisation des activités

Des activités relocalisées en concertation avec les commerçants



Vue sur le futur mail central



Nouvelle entrée de quartier



## La concertation à venir

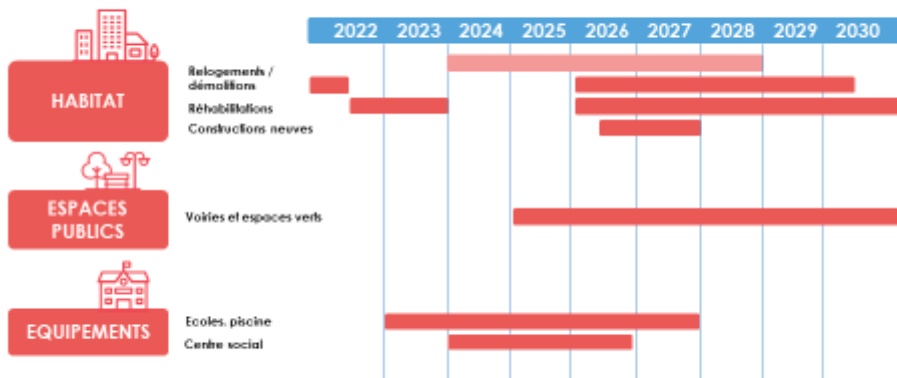
Des temps de concertation sur les différents espaces :

- Le **parc de la Jougarelle** (future plaine des sports et des loisirs)
- La **réhabilitation des écoles**
- Les **aménagements publics**

La **Maison mobile du projet** se déploiera sur le quartier



## Calendrier prévisionnel



## La Bricarde

## Des études urbaines, patrimoniales et sociales

### Le diagnostic

- Un patrimoine vétuste et amianté
- Une cité enclavée
- Un taux de demande de départ important

### Les réponses à apporter

- Le désenclavement du quartier pour faciliter la mobilité et la sécurité des habitants
- Un réinvestissement lourd sur le patrimoine bailleur
- Mettre en valeur les équipements et espaces publics



## Les 1ères actions réalisées

2022



Ateliers pédagogiques scolaires



Maison mobile du projet



Travaux prioritaires sur le patrimoine Logrem

Comité National d'Engagement de l'ANRU



## La Bricarde aujourd'hui



## La Bricarde demain



## Requalifier l'habitat



## Requalifier l'habitat



## Requalifier l'habitat



## Un calendrier de démolitions lié aux reconstructions



## Développer une nouvelle offre de logements

### 120 logements neufs à la Bricarde, post démolitions

1. Diagonale Bricarde : **27 logements sociaux** Logrem
2. Place du marché : **20 logements** - programmation à définir
3. Emprise bâtiments B et C : **48 logements** Action Logement
4. Emprise bât S : **25 logements** - programmation à définir

### Logements neufs prévus à proximité immédiate

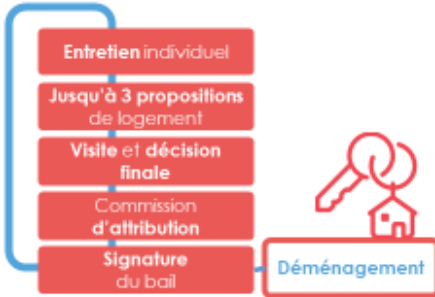
5. Ch. De la Barre : programme à définir
6. Ecole Bricarde : programme à définir



## Un accompagnement au relogement

Le processus de relogement est long (4-5 ans) car il faut que tout le monde soit relogé dans de bonnes conditions.

### Les étapes du relogement



### La MOUS relogement



Une équipe dédiée pour vous accompagner

Un référent identifié

Des permanences hebdomadaires et des visites à domicile

Le coût du déménagement et une assistance logistique pris en charge

Un reste à charge constant pour le loyer avant et après pour les familles

Une charte en cours de signature



## Améliorer l'offre d'équipements publics



## Des espaces publics plus verts



## Demain, mieux circuler dans et hors du quartier



## Un projet complet

### AGIR SUR L'HABITAT

- Démolitions
- Réhabilitations
- Constructions neuves

### OUVRIR LE QUARTIER

- Trame verte
- Rues créées ou requalifiées
- Tramway

### INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS

- Centre social, école, crèche
- Mosquée



## Les prochaines étapes

## La concertation à venir

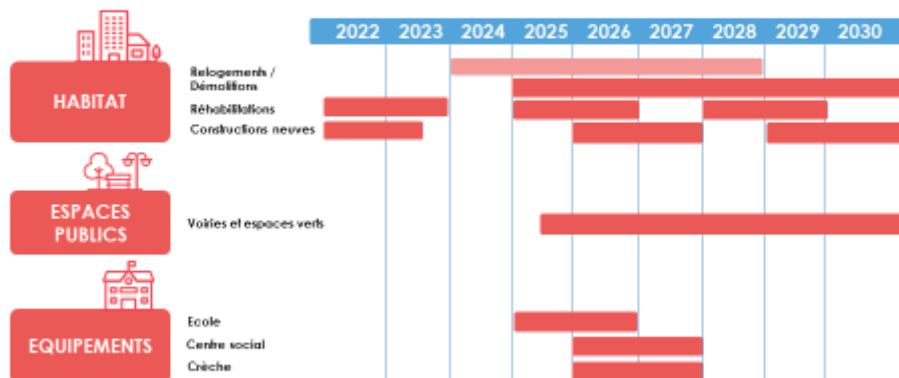
Des temps de concertation sur les différents espaces :

- La **réhabilitation du groupe scolaire**
- Les **aménagement et équipements publics**
- Travail avec les **commerces et services** de la place du marché

La **Maison mobile du projet** se déploiera sur le quartier



## Calendrier prévisionnel



## Relogement : une priorisation des travaux

**DEMOLITIONS PRIORITAIRES A PARTIR DE 2025**

Bât **H** partiel : 40 logements  
 Bât **K** : 63 logements  
 Bât **R** : 63 logements

**A PARTIR DE 2028**

Bât **A1, B, C** : 118 logements  
 Bât **S** : 69 logements



# Délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Approbation des objectifs et des modalités de concertation publique  
des projets de renouvellement urbain sur Marseille